



**Verband der Schweizer Studierendenschaften
Union des Etudiant-e-s de Suisse
Unione Svizzera degli Universitari
Uniun svizra da studentas e students**

Laupenstrasse 2 Tel. +41 31 382 11 71 info@vss-unes.ch
CH – 3001 Bern Fax +41 31 382 11 76 www.vss-unes.ch

Résolution

La situation des étudiant-e-s/assistant-e-s/doctorant-e-s étrangers/ères *adoptée par l'Assemblée des délégué-e-s du 13.04.2008 à Bâle*

Comme il l'expose dans son message Formation, Recherche et Innovation 2008-2011, le Conseil fédéral attache une grande importance à la présence d'étudiant-e-s, d'assistant-e-s et de doctorant-e-s étrangers/ères dans les hautes écoles suisses. Il considère leur proportion comme un indice général et fiable de la qualité et de la compétitivité des hautes écoles suisses: «La progression du nombre total d'étudiants et la proportion d'étudiants étrangers dès les niveaux bachelor et master indiquent l'attrait de l'enseignement des EPF sur les étudiants suisses et du monde entier.»¹.

De fait, leur proportion accroît la diversité de la communauté académique suisse. On peut également signaler que la formation d'étrangers/ères par les hautes écoles suisses oeuvre à l'accélération de l'équilibre de développement nord/sud.

La volonté d'étudiant-e-s étrangers/ères de venir étudier en Suisse est toutefois trop souvent remise en question par la pratique en vigueur, de nature à décourager nombre de bonnes intentions. En effet, avant d'être inscrite dans une haute école suisse, le/la candidate étranger/ère doit suivre les étapes suivantes :

- ⌘ Envoi du dossier d'inscription au service des immatriculations et inscriptions, ceci avant le 30 avril pour une inscription au semestre d'automne dans la plupart des hautes écoles.
- ⌘ Etude et vérification du dossier par le service des immatriculations de la haute école, comprenant parfois un passage par un service d'admission facultaire, notamment pour les masters.
- ⌘ Réception par le/la candidate acceptée d'une attestation d'admission à l'immatriculation ou pré-immatriculation, qui devra être confirmée à l'Université avant le début des cours.

C'est ici que les choses se compliquent. Pour les personnes en provenance de l'Union européenne, pas de problème particulier. L'affaire n'est pas si simple pour les étudiantes devant obtenir un visa d'étudiant-e avant de venir en Suisse... Il/elle ne peut en effet l'obtenir qu'en possession de l'attestation d'admission.

Si le processus peut paraître simple sur le papier, les délais relativement serrés posent fréquemment des problèmes. En effet, pour une demande déposée fin avril, il arrive que certaines candidates étrangers/ères reçoivent leur pré-immatriculation entre juillet et août. Ce qui ne permet pas, dans bien des cas, d'obtenir un visa dans les temps, ni, en conséquence, de confirmer correctement son immatriculation sur place.

Considérant ceci, l'UNES :

- interpelle la CRUS sur la politique d'immatriculation des étudiant-e-s étrangers/ères issues de pays non membres de l'UE
- demande aux organes compétents de prévoir une meilleure collaboration entre les hautes écoles, les services de la population cantonaux, l'Office fédéral des migrations et le secrétariat d'Etat en charge des ambassades de mettre en place une meilleure collaboration en vue de faciliter l'arrivée d'étudiant-e-s étrangers/ères

¹ Message FRI années 2008 à 2011 , p. 1193.